

Extrait du registre des décisions

Bureau du 16 mars 2023

n° 028-23

Objet : *RS - Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du 6e appel à projets « Fonds mobilités actives - aménagements cyclables » pour la réhabilitation du pont de la Trousse et de la continuité de la voie verte de la Leysse à Saint-Alban-Leysse et La Ravoire*

- date de convocation le 10 mars 2023
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi seize mars dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Sonnaz, salle d'évolution (à côté de la mairie), sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 38

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Isabelle Dunod à Jean-Benoît Cerino - de Christelle Favetta-Sieyes à Daniel Rochaix - de Max Joly à Philippe Gamen - de Sylvie Koska à Brigitte Bochaton - de Christophe Richel à Michel Dyen

- conseillers excusés : 9

Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Christian Gogny - Luc Meunier - Thierry Repentin - Alain Thieffenat - Thierry Tournier - Cécile Trahand - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 16 mars 2023

délibération n° 028-23

objet **RS - Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du 6e appel à projets « Fonds mobilités actives - aménagements cyclables » pour la réhabilitation du pont de la Trousse et de la continuité de la voie verte de la Leysse à Saint-Alban-Leysse et La Ravoire**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que le pont de la Trousse, situé à Saint-Alban-Leysse et La Ravoire, supporte l'avenue de Chambéry (ex-RN512) classée voirie d'intérêt communautaire. A ce titre, Grand Chambéry est maître d'ouvrage des travaux de réhabilitation de cet ouvrage.

En parallèle de l'étude de confortement du pont, le tracé de la voie verte de la Leysse a été étudié afin de rendre son itinéraire plus attractif. En effet, le pont de la Trousse est un obstacle pour les usagers de la voie verte qui doivent emprunter le trottoir de l'avenue de Chambéry et traverser un carrefour à feux, pour le contourner.

Le projet intègre la création d'un passage de la voie verte sous l'ouvrage, dans le lit de la Leysse, et permet ainsi une continuité rendant l'itinéraire cyclable plus sécurisé.

Les travaux à mettre en œuvre pour la réalisation de cette infrastructure sont décrits ci-dessous :

- déconstruction/reconstruction de l'ouvrage aval,
- rénovation de l'ouvrage amont (étanchéité, appuis, garde-corps, joints de chaussée),
- création d'un passage inférieur pour la voie verte de la Leysse,
- création de rampes d'accès dans les berges à l'amont et l'aval de l'ouvrage,
- raccordement à la voie verte existante.

Pour ces travaux, il est proposé de solliciter l'Etat pour une subvention la plus élevée possible au titre du 6^e appel à projets « Fonds mobilités actives - aménagements cyclables », ainsi que la Région, et tout autre financeur éventuel dont le dispositif de subventionnement rendrait éligible le projet de réhabilitation du pont de la Trousse et de la continuité de la voie verte de la Leysse.

Le démarrage des travaux est prévu courant avril 2023 pour une durée de 12 mois.

Le coût prévisionnel de l'ensemble des travaux est estimé à 2 150 000 € HT.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau les demandes de subvention,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : sollicite l'Etat, au titre du 6^e appel à projets « Fond mobilités actives - aménagements cyclables », pour une subvention pour les travaux de réhabilitation du pont de la Trousse situé à Saint-Alban-Leysse et La Ravoire, ainsi que la Région et tout autre financeur éventuel,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cette convention,

Article 3 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **028-23**

Objet de l'acte : RS - Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du 6e appel à projets « Fonds mobilités actives - aménagements cyclables » pour la réhabilitation du pont de la Trousse et de la continuité de la voie verte de la Leysse à Saint-Alban-Leysse et La Ravoire

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte : 23 mars 2023

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230323-lmc1H29066H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29066H1

Date de transmission en Préfecture : 23 mars 2023

Date de réception en Préfecture : 23 mars 2023

Publication sur le site internet: jeudi 23 mars 2023